

COMMUNICATION DU PRESIDENT DE L'APSF AU CONSEIL NATIONAL DE LA MONNAIE ET DE L'EPARGNE DU 2 MARS 2000

Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur,
Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous donner quelques indications sur l'activité des sociétés de financement au cours de l'année 1999 et évoquer brièvement l'action professionnelle de l'APSF.

L'encours global des sociétés de financement s'est établi à fin décembre 1999 à 26,6 milliards de dirhams, en progression de 18,7% par rapport à son niveau à fin décembre 1998.

La part des sociétés de financement dans les concours à l'économie ressort ainsi à environ 14%.

Par métier, cet encours se répartit comme suit :

- crédit-bail : 6,2 milliards de dirhams, en progression de 21,6%
- crédit à la consommation et à l'immobilier : 17,5 milliards de dirhams, en progression de 19%
- affacturage : 182 millions de dirhams, en stagnation
- mobilisation de créances et cautionnement : 2,7 milliards de dirhams, en progression de 12,6%

Il y a lieu de souligner la remarquable performance du crédit-bail dont la progression n'avait été que de 7,3% en 1998.

Le crédit à la consommation, par contre, enregistre une très nette baisse de son rythme d'expansion puisque la croissance réalisée en 1998 avait été de 36,4%.

Cette évolution est liée au recul de 2,6% de la production de l'exercice 1999.

S'agissant de l'action professionnelle de l'APSF, elle a été consacrée pour l'essentiel à la situation qui prévaut au niveau du secteur du crédit à la consommation.

Les efforts ont porté à cet égard notamment sur :

- la mise en place, en concertation avec la Trésorerie Générale du Royaume, d'un nouveau dispositif plus transparent et plus vigilant de traitement des crédits accordés aux fonctionnaires afin d'éradiquer, à l'avenir, tout risque de surendettement, ainsi que la recherche de solutions, tel le rééchelonnement, aux dossiers en cours du fait, soit du relèvement du niveau du salaire non saisissable, soit des créances impayée qu'ils présentent.
- le renforcement des actions de communication pour informer objectivement les citoyens sur les conditions d'accès au crédit.

Un guide complet et didactique a été élaboré dans ce sens et sa diffusion ne saurait tarder.

L'APSF entend inscrire les actions qu'elle mène dans la durée, l'objectif étant de mettre en évidence le rôle économique et social du crédit à la consommation dans une économie

moderne et assurer aux sociétés qui le pratiquent les conditions nécessaires et suffisantes pour contribuer au développement économique du pays et au bien être des utilisateurs.

Certes, le crédit à la consommation ne peut se substituer au revenu des manages, mais il permet d'accompagner le développement du pouvoir d'achat et constituer ainsi un facteur de dynamisation de la croissance.

Ceci étant, l'APSF se doit de faire part à cet honorable conseil des préoccupations de la profession. Préoccupations réelles qui reposent sur les faits observables et vérifiables suivants :

- toutes les sociétés, sans exception, s'interrogent sur leur devenir sachant que les résultats d'aujourd'hui proviennent des encours constitués avant les dernières baisses du TEG
- les sociétés cotées en bourse ont vu les cours de leurs actions chuter dangereusement au-delà de la moyenne et les analyses dont elles sont l'objet sont pessimistes
- un nombre grandissant de sociétés éprouve plus de mal que par le passé à mobiliser des refinancements auprès des banques et, hormis quelques opérations, le recours à l'émission des BSF n'est pas aussi simple qu'on ne le pense.

Cette situation est imputable en grande partie à la révision à la baisse, à partir d'octobre 1999, de la marge servant de base de calcul au taux maximum dont l'évolution, depuis qu'il a été mis en place en avril 1997, s'est traduite par une chute de près de 5 points cependant que le coût de refinancement n'a pas connu, tant s'en faut, la même évolution.

Notre souhait est que, la concertation réinstaurée récemment puisse aboutir à la mise en place d'un taux maximum qui prendra en compte la gravité des enjeux pour le secteur financier national tout entier et répondant au double souci d'encourager une saine concurrence sur le marché et de protéger le consommateur.

Je m'en tiens à cette seule problématique du secteur du crédit à la consommation et je voudrais, en guise de conclusion, vous dire que l'APSF ambitionne de mener un diagnostic stratégique de tous les métiers qu'elle regroupe, l'objectif étant d'en sérier les atouts et les faiblesses afin de définir pour chacun d'eux les conditions de leur développement en adéquation avec les mutations de l'environnement.

Je vous remercie de votre attention.